

## Compte-rendu du Conseil Municipal de Porspoder réuni en séance publique le 07/01/2013

Le Conseil Municipal de Porspoder s'est réuni en séance publique à la Mairie le lundi 7 janvier 2013, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Yannick Marzin, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de : Mme Berrou, qui donne pouvoir à Mme Broise, M. Thierry Le Hir, excusé, Mme Lucas, qui donne pouvoir à M. Le Maire, Mme Jarnoux, excusée, M. Paulet, excusé, M. Palay, excusé. Mme Virginie Roulet a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis aux conseillers présents. Il est approuvé à l'unanimité.

### 1. REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE : ATTRIBUTION DES LOTS 1 A 6

Considérant l'appel à concurrence pour le marché de la restructuration du rez-de-chaussée de la mairie,  
Considérant l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre,

Monsieur le maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 ó Purges ó Gros ñuvre : LALOUER BOUCHER pour un montant de 48 805.53 ¤ HT

Lot 2 ó Menuiseries extérieures : MIROITERIE RAUB pour un montant de 16 944.05 ¤ HT

Lot 3 ó Menuiseries intérieures ó Doublages cloisons ó Faux plafonds : LE GALL PLAFONDS pour un montant de 75 673.79 ¤ HT

Lot 4 ó Revêtements de sol : GORDET pour un montant de 18 136.03 ¤ HT

Lot 5 ó Peinture ó Nettoyage : QUEVAREC pour un montant de 5 350.00 ¤ HT

Lot 6 ó Electricité : GERVAIS pour un montant de 28 812.00 ¤ HT

Soit un montant total de : 193 721.40 ¤ HT

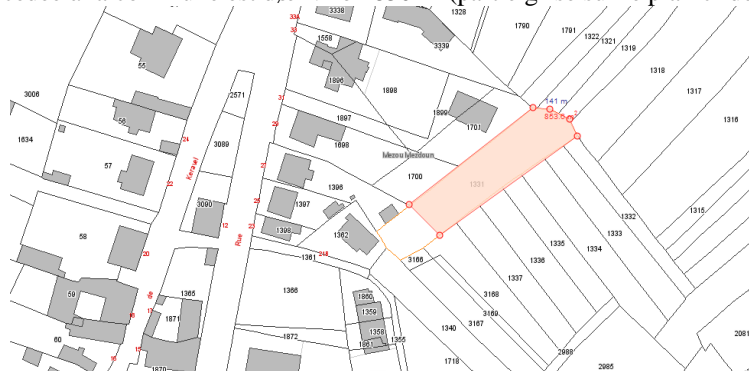
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Retient les entreprises pour les montants énoncés ci-dessus
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché

### 2. ACQUISITION DE TERRAINS

Le propriétaire de la parcelle A1331 a contacté la mairie pour lui faire part de son souhait de céder ce terrain. Cette parcelle est en continuité des terrains accueillant la fête de la moisson. Un voisin de cette parcelle est également intéressé par une partie du terrain, en continuité de son propre terrain.

La superficie qui serait cédée à la commune est d'environ 850m<sup>2</sup> (partie grisé sur le plan ci-dessous).



**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise l'acquisition partielle de la parcelle A1331 (environ 850m<sup>2</sup>) pour 5¤/m<sup>2</sup>,
- Autorise le Maire à signer tous les actes à intervenir,
- Précise que les frais de bornage seront répartis entre la commune et l'autre acquéreur,
- Précise que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

### 3. QUESTIONS DIVERSES

- **Rythmes scolaires :** rappel du calendrier (réunion à venir avec l'éducation nationale pour une explication sur le décret) et concertation à mettre en place sur le territoire communal, mais aussi avec les autres communes (partenaires pour l'ALS, voire à l'échelon de la CCPI).
- **Ordures ménagères :** mise en place du bac jaune et modification des points propres sur la commune. Le Maire interroge les conseillers sur les emplacements à conserver pour la collecte du verre et des ordures ménagères.
- **Clôture de l'école :** barrières posées à l'école du Spennoc.